



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 38712

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de développer le recours à des personnes compétentes du secteur privé, de ce fait disposant déjà d'un revenu, qui accepteraient d'enseigner pour une faible compensation si des établissements scolaires et universitaires le leur demandaient. Les avantages de cette solution sont nombreux. Du fait de leur activité, ces personnes possèdent des connaissances à jour. Celles-ci ont l'avantage d'être pratiques et ne peuvent encourir la critique souvent adressée à l'enseignement officiel français. L'appel à ce type d'enseignants contribuerait à rapprocher le monde de l'enseignement et les milieux d'affaires. Il permettrait de pallier la pénurie actuelle d'enseignants car nombreux sont ceux que de telles tâches pourraient intéresser au moment où se développent les idées de temps partiel, de retraite progressive et de préretraite. Le coût très limité de cette solution permettrait de mieux répartir les crédits sur un nombre plus réduit de professeurs, rémunérés plus correctement et qui se consacraient ainsi essentiellement à l'encadrement pédagogique et la recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38712

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1396